

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente-et-un août, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, M. Serge BOUDET, Adjoint ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, Mme Sophie HEUDE, Mme Patricia RAULT, M. Rolland COQUET, Mme Isabelle BIARD, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Elsa LAFAYE, ayant donné pouvoir à Mme Marie PROTHIAU.  
Mme Catherine AUSSEURS, ayant donné pouvoir à M. Rolland COQUET.  
Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, ayant donné pouvoir à Mme Isabelle BIARD.  
Mme Patricia FERLAUX,  
Mme Marie-Léone LE GAC COCHET,  
M. Jean-Christian BOURCIER,  
Mme Cécile COUASNON,  
Mme Karine DELEURME,  
Mme Alice LEBRET,  
Mme Anne-Céline BOUTROS, ayant donné pouvoir à  
Mme Gwénaëlle BOSSE,  
M. Christophe COMMUNIER

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. BOUCHER, Directeur Général.  
Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.  
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.  
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.

\_\_\_\_\_

Mme Patricia RAULT a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018**

**Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Patricia RAULT est nommée secrétaire de séance.

—

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance de :

- Sohan MARTINAIS, fils de Cédric MARTINAIS, du service de l'eau, le 10 août 2018.

et des condoléances pour le décès de :

- Marie ROUSSEL, mère de Marie-Josèphe LOTTON, agent social dans les résidences pour personnes âgées, le 30 juin 2018.
- Marcel AUSSANT, père d'Huguette JAMELOT, du service état-civil/formalités, le 2 juillet 2018.
- Joseph GUILON, père de Jocelyne GUILON, des services scolaires, le 3 août 2018.
- Emile CORGNE, père de Patricia FERLAUX, Adjointe déléguée à l'éducation, petite enfance et à la démocratie participative, le 11 août 2018.

—

## **1 - PROGRAMME NATIONAL « ACTION CŒUR DE VILLE » - ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE :**

Monsieur le Maire présente le rapport :

*« La réunion du Conseil Municipal de ce soir est exclusivement consacrée, comme vous avez pu le constater à la lecture de l'ordre du jour, au programme « Action Cœur de Ville » auquel Fougères est éligible.*

*Les villes de taille moyenne comme Fougères sont depuis plusieurs années au cœur des préoccupations et de l'attention, compte tenu des enjeux auxquels elles sont confrontées. Ces villes à taille humaine participent de manière fondamentale à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la cohésion sociale. Elles sont les villes-centres de territoires plus larges, qu'elles irriguent grâce notamment à la présence de services et d'équipements dont bénéficie une large population. Elles sont situées à l'interface des grandes métropoles et des territoires ruraux et jouent ainsi un rôle essentiel dans notre pays.*

*Un programme spécifique à l'attention de ces villes moyennes était donc particulièrement attendu et souhaité par de nombreux élus.*

*Le Gouvernement a pris la mesure de cette attente et des enjeux particuliers inhérents aux villes moyennes. Il y a répondu en instituant le programme national Action Cœur de Ville, qui vise justement à apporter des solutions aux différents enjeux de notre ville.*

*Le programme a été annoncé en fin d'année dernière. Il a été dévoilé fin mars et concerne 222 villes, dont 11 en Bretagne avec notamment 4 villes en Ille-et-Vilaine. Il est d'application immédiate, puisque les premières actions peuvent être engagées et financées d'ici la fin de l'année. Plusieurs partenaires sont associés, pour un montant total de 5 milliards d'euros engagés sur 5 ans.*

*Dès que nous avons eu connaissance de ce programme, et au regard du grand intérêt qu'il représente pour notre ville, nous avons demandé, en lien avec Fougères Agglomération, également partenaire, à ce que Fougères y soit éligible.*

*Comme vous le savez, notre ville a été retenue. Dans ce cadre, et afin de donner le coup d'envoi à la mise en œuvre effective du programme, une convention-cadre doit être signée par l'ensemble des partenaires, précisant les engagements, dans la durée, de chacun d'entre eux.*

*Le conseil municipal est réuni ce soir pour se prononcer sur cette convention-cadre, dont la rédaction, je le rappelle, se base sur le modèle qui nous a été adressé par l'Etat. Elle présente les modalités de mise en œuvre de ce programme et les engagements des différents partenaires ainsi qu'un diagnostic sommaire, forcément incomplet, et les actions que nous avons déjà prévues de réaliser pour renforcer le centre-ville. Très prochainement comme le prévoit la convention, nous lancerons une réflexion plus globale sur la situation de notre cœur de ville.*

*Action Cœur de Ville a le mérite d'être un programme global, couvrant l'ensemble des enjeux auxquels les villes moyennes doivent faire face. Il se décline en cinq axes, rappelés dans la convention :*

- l'offre de logements en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

- la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine ;
- et l'accès aux équipements et services publics.

*Des thématiques transversales sont également intégrées au programme, à savoir la transition énergétique et écologique, le numérique et l'innovation.*

*De nombreux partenaires sont partie prenante de ce programme. Sont ainsi associés à la ville, autour d'un même objectif : Fougères Agglomération, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah), l'Etablissement Public Foncier régional (EPF), Fougères Habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Orange. Leurs engagements respectifs dans le cadre d'Action Cœur de Ville sont listés à l'article 2.*

*Le Gouvernement a conçu Action Cœur de Ville comme un programme décentralisé. Il est ainsi porté par un comité de projet local, qui réunit l'ensemble des partenaires autour du projet de la ville. Les articles 3 et 4 précisent ce point.*

*Action Cœur de Ville est également un programme sur-mesure, concret, spécifique, adapté à notre ville. Nous avons ainsi la complète maîtrise des actions que nous menons, en lien avec les partenaires et les autres maîtres d'ouvrage identifiés pour certains projets.*

*Je voudrais aussi rappeler que ce programme s'inscrit en complémentarité avec l'ensemble des actions que nous avons déjà engagées en faveur de l'attractivité de notre centre-ville. Il vient notamment amplifier les dynamiques issues de l'adoption des deux plans concernant le logement et le commerce.*

*L'article 5 de la convention que nous examinons ce soir précise qu'elle est signée pour une durée de six ans et demi, qui comprend deux phases : la réalisation d'un diagnostic et le déploiement des actions.*

*La mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville va en effet débiter par une phase d'actualisation du diagnostic. Comme le prévoit l'article 6.1, ce diagnostic global sera alimenté par les études que la ville et Fougères Agglomération ont déjà menées (sur les logements vacants, sur la Carrière du Rocher Coupé, le Plan Local d'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local de l'Habitat...) ainsi que par des études complémentaires, qui permettront d'approfondir certains points (charte d'élégance urbaine, pôle d'échanges multimodal, requalification de la rue de la Pinterie...).*

*Le diagnostic sera réalisé sur un périmètre d'études intégrant bien sûr Fougères mais aussi les communes voisines, car de nombreuses interactions existent entre le cœur de ville de Fougères et ces communes alentours, par exemple en matière de logements ou de commerce.*

*Le Gouvernement laisse aux collectivités un délai de 18 mois pour réaliser ce diagnostic. Mais nous souhaitons agir plus rapidement et le finaliser en sept-huit mois.*

*A partir de ce diagnostic complet sera déterminé le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire, dite ORT. L'article 6.2 prévoit ainsi que le diagnostic permette de définir le projet de redynamisation du cœur de ville, constitué de plusieurs actions identifiées et situées dans le cadre de cette ORT. Nous avons déjà identifié bon nombre d'entre elles, réparties selon les cinq axes du programme. Elles sont présentées dans cet article 6.2.*

*Pour autant, le programme « Action Cœur de ville » a été conçu pour être d'application immédiate. Aussi, des projets seront mis en œuvre dès ce dernier trimestre, et nous avons d'ores et déjà obtenu des financements ou des accords de principe sur certains d'entre eux. L'article 6.3 de la convention*

*liste ces projets, sur la plupart desquels nous nous étions engagés dans le cadre de notre programme municipal. Il s'agit de l'ascenseur rue des Feuteriers, du déploiement de la vidéo-protection, de la réhabilitation de l'immeuble au 5 rue de la Pinterie, des travaux d'aménagement de la rue Nationale et des dispositifs d'aides à la rénovation de logements vacants.*

*Comme vous l'avez constaté à la lecture de cette convention-cadre, le programme « Action Cœur de ville » constitue un levier supplémentaire pour favoriser l'attractivité de notre centre-ville. Il vient donner de l'ampleur à la stratégie et aux actions que nous avons inscrites dans notre programme municipal ainsi qu'à la dynamique que nous avons déjà engagée en faveur de notre cœur de ville. Aussi, je vous remercie de bien vouloir approuver cette convention-cadre, afin que nous puissions la signer avec l'ensemble des partenaires. Je vous avais indiqué que la date retenue pour cette signature était le 26 septembre. En réalité, elle aura lieu avec le Préfet et les partenaires le 4 octobre matin. »*

Madame BIARD retient globalement que l'enjeu du dispositif « Action Cœur de Ville » est de revitaliser les centres villes des villes moyennes autour d'axes majeurs que sont : le commerce, l'habitat, le transport, le numérique et le patrimoine, en associant des dimensions comme la lutte contre la précarité énergétique. Cette action va bénéficier à 222 villes moyennes du territoire sur les années à venir. La ville de Fougères est retenue dans le cadre de ce dispositif et on ne peut que s'en réjouir.

Elle ne partage pas entièrement le fait que l'on mentionne que les villes moyennes étaient au cœur des enjeux et des politiques publiques depuis des années, dans la mesure où elle a eu l'occasion de s'en émouvoir dans cette enceinte à plusieurs reprises.

Il y a en effet des dispositifs, notamment en matière de logement, pour lesquels les élus ont tous eu des réactions en contradiction avec la politique qui a été menée par le gouvernement, car ils considèrent que ces dispositions mettent à mal les villes moyennes en termes d'aménagement du territoire. Cette année, l'inquiétude était de voir des politiques essentiellement axées sur les métropoles et non sur les villes moyennes.

Il y a une politique « Action Cœur de Ville » qui est orientée vers les villes moyennes, Fougères est retenue, on ne peut que s'en réjouir et c'est une opportunité financière et politique.

Sur la méthode, elle constate que les choses se font vite, le sujet a été étudié au cours du deuxième trimestre, les conseillers municipaux ont été réunis le 30 août en commission pour discuter de ce texte qui est aujourd'hui soumis au vote et qui n'était plus amendable à la date du 30 août puisqu'il a déjà été adressé à l'Etat. Elle regrette cette méthode parce qu'il y a des choses probablement sur lesquelles elle aurait voulu insister, notamment en ce qui concerne le diagnostic. Elle a bien compris qu'il s'agissait d'une convention cadre, mais il y a quand même des éléments de diagnostic qu'il aurait été intéressant d'intégrer.

Elle remarque que le conseil de quartier du centre-ville s'est réuni à ce sujet au mois de juillet. Elle trouve dommage que les conseillers municipaux ont été associés tardivement et à une période qui ne permettait plus de faire des propositions sur le texte en question. Le diagnostic est incomplet et il devra être complété par les études qui seront menées. Mais en matière d'habitat et de commerce, on aurait pu utilement ajouter quelques éléments. En terme d'habitat, les statistiques sont difficiles à comparer, parce qu'elles ne sont pas exactement issues des mêmes sources, des mêmes dates, ni des mêmes périodicités, ce qui est dommage.

Elle regrette que la question de l'accessibilité ne soit pas du tout évoquée, que ce soit en matière d'habitat ou de commerce, alors que c'est un axe majeur de la convention.

Elle trouve aussi que l'aspect tourisme est évoqué très brièvement alors que c'est un facteur majeur de développement de l'économie locale et du centre-ville.

Cette convention cadre a deux mérites, le premier c'est qu'elle associe Fougères avec des acteurs et des partenaires régionaux et locaux, car il est important lorsqu'on est une ville moyenne relais, maillon important de l'ancrage territorial, de travailler avec la Région, le Conseil départemental, mais aussi les communes voisines et l'Agglomération. Le fait d'avoir travaillé avec des partenaires sur cette revitalisation du centre-ville est donc un premier point majeur.

Le deuxième point, c'est qu'elle a le mérite d'inciter Fougères à entamer une réflexion sur l'ensemble des problématiques de son territoire. Il y a eu des réflexions qui ont été menées par le passé sur l'habitat, le logement vacant, la revitalisation du centre-ville, mais à chaque fois c'était des politiques séparées et il n'y avait pas forcément de lien suffisant entre ces politiques. Ce projet a donc le mérite de faire le lien entre toutes ces politiques et de cela il peut en sortir une stratégie globale de la Ville de Fougères, ce qu'elle réclame depuis longtemps.

L'enjeu est essentiel, car il y a enfin l'opportunité d'avoir un réel projet global de développement de la Ville de Fougères. Aujourd'hui on a une convention qui est la première étape, qui fait état d'actions qui sont pour le moment des actions dites « *matures* », mais qui auront vocation à aboutir à quelque chose de plus construit et de plus global.

Madame BIARD espère que le conseil municipal dans son ensemble rentrera entièrement dans cette dynamique de construction d'un projet de ville pour Fougères et malgré le bémol qu'elle a pu émettre sur la manière dont a été préparée cette convention et la manière dont elle y a été associée, bien entendu elle votera en faveur de cette convention et elle sera partie prenante sur toutes les discussions qui pourront avoir lieu dans les mois à venir à ce sujet.

Monsieur PENNELLE rappelle qu'il a toujours été en accord avec la politique menée sur le logement vacant et sur la revitalisation du commerce. Il salue ces efforts dans un contexte extrêmement difficile pour revitaliser les centres des villes moyennes.

Cependant, lorsqu'il y a un problème qui n'est pas seulement fougérais mais qui concerne l'ensemble des villes moyennes, il faut en percevoir les causes pour arriver à trouver la solution.

Il se dit inquiet quand il entend parler de « *18 mois de diagnostics* », mais c'est la même chose au Conseil régional. On finance des études pour évaluer les études et tout ceci coûte très cher alors qu'on connaît déjà le diagnostic. Il émet une réserve sur une partie importante des crédits qui financeraient des études à n'en plus finir. Il vaut mieux que ces crédits aillent directement dans des actions.

La cause, c'est le renoncement de l'Etat depuis des années à son rôle d'aménageur du territoire. Il estime que la décentralisation est globalement un échec. Quand l'Etat avait la mainmise sur l'aménagement du territoire, il y avait une vision et des actions qui concernaient l'ensemble du territoire. La décentralisation a multiplié les acteurs et le citoyen ne s'y retrouve pas. Comme par exemple dans la première page de la convention, il y a une multitude de logos et d'acteurs, mais plus personne n'y comprend rien, même les élus et les services de ces collectivités ont du mal à comprendre cela.

Ce projet « Action Cœur de Ville » est initié par le gouvernement, mais ce gouvernement comme les précédents, n'a pas aidé les villes moyennes, il a préféré accompagner la métropolisation, ce phénomène mondial provoqué par l'ultralibéralisme qui renforce les pôles les plus forts, puisque plus un pôle est fort, plus il attire de flux, plus il attire de richesses, d'entreprises et d'emplois.

Ces dernières années, l'Etat n'a pas contre balancé cette tendance à la métropolisation, il a même fait le contraire en fermant des services publics dans de très nombreuses villes moyennes. L'Etat recule et ferme les bureaux de poste, les gendarmeries et les tribunaux. Le gouvernement a plus une volonté de communiquer que d'agir. L'Etat a des responsabilités extrêmement importantes dans les difficultés des centres villes.

Il y a aussi d'autres partenaires, par exemple le Conseil régional, mais là aussi une grande partie des actions menées par l'exécutif du Conseil régional de Bretagne renforce la métropolisation. Le fléchage de tous les crédits sur la métropole rennaise absorbe une grande partie de l'effort financier de la région. La métropole rennaise capte l'essentiel des subventions.

Et puis il y a aussi Fougères agglomération, on ne peut que s'en satisfaire, mais il a quand même l'impression que le président de Fougères agglomération a beaucoup fait pour développer les zones périphériques autour de Fougères, dans sa propre commune ou à la tête de Fougères agglomération.

Monsieur PENNELLE connaît l'énergie que développe Monsieur MANCEAU pour ce difficile combat qui est de rétablir un commerce là où il n'y en avait plus. Il sait que ce n'est pas simple, mais si on ne combat pas les causes des problèmes que rencontrent les villes moyennes ici et ailleurs, il craint que ces crédits qui sont indispensables, ne viennent qu'apporter des pansements sur un mal un peu plus profond.

Il salue les efforts fait pour le centre-ville polycentrique. Il sait que c'est un combat quotidien qui n'est pas facile à mener et qui dépend d'un contexte qui nous dépasse. Mais tant qu'on continuera d'augmenter les surfaces des zones commerciales périphériques, on fera en sorte que les gens viennent de moins en moins dans les centres villes.

Il sait que, comme le dit Monsieur le Maire : « *c'est à nous tous citoyens d'acheter auprès des commerces fougerais* ». Il a encore acheté ce matin un livre dans une librairie fougeraise, alors qu'il aurait pu le commander sur un site en ligne. Mais il a lu dans le rapport qu'un des problèmes du commerce c'est aussi ce commerce en ligne.

Cependant, tout cela lui semble minime par rapport à l'enjeu. Il est d'accord avec cette convention et espère que cela va apporter quelque chose, cependant pas trop de diagnostic, pas trop d'études, pas trop de réunions et beaucoup d'actions.

Monsieur GARNIER constate que Madame BIARD reconnaît qu'il y avait un réel programme pour Fougères.

Il rappelle le contexte dans lequel ces financements s'inscrivent. Ils s'inscrivent dans une longue période de disette pour les collectivités locales, une grande période où on a repris des moyens aux collectivités locales et aux offices HLM.

Cela a commencé par une mesure toute simple qui était la réforme de la taxe professionnelle, qui a retiré aux collectivités une partie de leurs ressources et dont le remplacement n'a pas été au même niveau, sans qu'on ait pu voir sur le territoire ni progrès sur l'emploi, ni progrès sur le développement économique. On a plutôt assisté, et on le constate dans toutes les statistiques, à une augmentation des revenus du capital, des revenus des actionnaires et peu de revenus utiles en particulier pour l'investissement des entreprises, puisqu'aujourd'hui encore on est obligé d'intervenir soit avec la Région, soit avec l'Agglomération, soit avec l'Etat, alors que dans le même temps on a tous en mémoire le niveau de rémunération des dirigeants ou des actionnaires.

C'est dans ce contexte général de financiarisation de l'économie que l'Etat avait abandonné les collectivités locales depuis quelques années, les avait laissés dans leurs disettes et avait favorisé une nouvelle organisation orientée à la fois sur les métropoles, les grandes régions et puis un regroupement forcé à travers les communautés de communes ou d'agglomérations, réduisant encore la part des collectivités.

Les petites communes rurales n'ayant vraiment plus les moyens de faire face à leurs difficultés et aux besoins de leur population, vont devoir de plus en plus s'accrocher à la communauté d'agglomération ou les communautés de communes, de façon à conserver des services pour leur population.

En ce qui concerne les villes moyennes la question est un peu différente, puisqu'elle dispose d'une base certaine et donc il ne faut surtout pas que ce tissu disparaisse. Le gouvernement ne voudrait pas que lui échappe une partie de l'électorat, comme lui a échappé une partie de l'électorat rural et une partie de l'électorat urbain. Il faut donc soutenir ce qui peut se passer dans ces villes.

Le gouvernement a décidé un plan ambitieux : cinq milliards d'euros sur quelques années pour 222 communes, Monsieur GARNIER indique qu'il est égoïstement heureux de faire partie de cette liste, mais cela ne répond pas aux enjeux et aux moyens dont les collectivités locales doivent disposer pour assumer leurs missions. Ces collectivités ont besoin d'une fiscalité propre, juste et qui leur apporte des moyens. Malheureusement, cette réforme ne sera sans doute pas lancée par ce gouvernement, comme elle ne l'a pas été par les gouvernements précédents et on sera toujours face à la même situation, peut-être même pire. Cinq milliards par ci, quelques milliards par-là, mais c'est peu par rapport aux cadeaux fiscaux, aux grands vecteurs de l'économie et par rapport à ceux qui profitent réellement aujourd'hui du système, de la financiarisation de l'économie, que sont les très grandes entreprises capitalisées et qui sont aujourd'hui dotées de moyens supplémentaires chaque année par des décisions de plus en plus prégnantes non seulement sur les finances de l'Etat, mais aussi sur le quotidien des habitants, puisqu'on augmente le coût social, que ce soit directement avec la pression sur les salaires ou indirectement avec la baisse des droits sociaux et des minima sociaux. C'est aussi dans l'accompagnement des difficultés des personnes que ce soit à travers une politique d'insécurité sociale, de l'indemnisation du chômage qui peine et qui voudrait être encore réduite.

Il partage l'ambition du projet cœur de ville, parce qu'il considère que c'est le projet de la ville de Fougères depuis longtemps. Il remarque que l'Etat apporte son aide, mais à travers toute une série d'intervenants. L'Etat va faire contribuer beaucoup d'acteurs et donc on verra qui a donné quoi et qui a apporté sa contribution.

Il se souvient qu'il avait fallu batailler lors de l'opération ANRU pour que l'Etat aille jusqu'au bout de ses promesses.

Monsieur BOUDET revient sur des propos qu'il trouve un peu extrêmes concernant l'anti-métropolisation. Il faut arrêter de considérer qu'il faut se battre contre le groupe, car on ne gagnera pas. Il croit que la métropole est une chance pour notre territoire. Par exemple, l'école d'infirmières (IFSI) qui est financée par la Région et qui aurait pu faire le choix de se concentrer sur la métropole. Il y a eu des choix politiques faits par des élus locaux, régionaux, départementaux, pour démontrer que les villes moyennes ont un sens. L'anti-métropolisation ne fait pas avancer le débat, il faut plutôt se battre pour travailler avec eux et en tirer des profits, plutôt que de vouloir absolument critiquer la métropole.

Madame GAUTIER-LE BAIL indique qu'il est évident que nous sommes tous pour l'action en priorité, mais des expertises sont nécessaires, par exemple la Caisse de dépôts peut apporter au-delà de financements, des expertises sur le volet financier qui peuvent être appréciées, la société Orange aussi qui est un partenaire important peut apporter son aide sur la partie « Smart City ». Il y a donc des expertises qui peuvent être intéressantes et pertinentes, mais nous sommes tous pour l'action.

La Région a passé l'année dernière un appel à projet pour la revitalisation des centres villes, il y avait 8 projets éligibles qui concernaient des petites communes et sur ces 8 projets, 2 étaient des études. Donc la très grande majorité concernait des projets d'actions réelles.

Ce projet est important car il va intégrer la concertation et la participation des habitants, cela fait partie de nos pratiques politiques.

Effectivement, il y a des travaux qui ont lieu avec les conseils de quartier, mais qui ne date pas de cette opération. Par exemple avec le groupe patrimoine du centre-ville urbaniste, nous avons travaillé sur le projet d'aménagement de la douve, sur la communication par rapport aux aménagements et aux travaux dans le centre-ville. La charte d'élégance urbaine fait partie des sujets qui peuvent être concertés et où les habitants peuvent participer, mais ces travaux étaient déjà commencés avant cette démarche.



Concernant le tourisme, le CIAP fait partie de la valorisation du centre-ville, mais quand on travaille sur un plan de logement et sur le commerce, on travaille aussi pour le tourisme et l'attractivité de la ville, c'est un tout !

Monsieur PENNELLE ne voit pas ce qu'il y a d'extrême dans ses propos. Il précise qu'il ne tient pas un discours anti-métropolisation, mais qu'il souhaite simplement que le territoire soit équilibré, ce qui est complètement différent.

Il sait qu'un territoire sans métropole connecté aux autres métropoles est un territoire qui meurt.

Cependant, il est forcé de constater que, depuis quelques années, l'ensemble des acteurs publics n'ont pas joué ce rôle d'équilibre.

Il adhère à certains propos de Monsieur GARNIER, sur le lourd dossier de la réduction de la dotation dans les budgets des villes. Il a l'impression que l'Etat, qui a beaucoup enlevé aux communes, redonne finalement moins que ce qu'il avait prélevé.

Monsieur MANCEAU se félicite qu'on puisse saisir cette opportunité par le biais de cette convention, car il y voit plusieurs avantages. Cela va être un véritable accélérateur pour certains projets, en particulier dans le cadre du plan d'action commercial.

A la différence du plan d'action communal qui a été mené par la ville, là on a une approche globale avec plusieurs partenaires et c'est ça qui va sans doute faire le succès du renforcement de l'attractivité de la ville, puisque ce n'est pas le commerce à lui seul qui va résoudre l'attractivité de la ville, c'est aussi la prise en compte de l'habitat.

Plus nous allons ramener des habitants dans des locaux qui sont adaptés aux attentes d'aujourd'hui et de demain, plus nous allons revitaliser le centre-ville et amorcer l'économie commerciale. La mobilité est un point essentiel, il faut donc qu'on analyse, dans le cadre d'une prochaine DSP, le système de circuit de bus et la manière dont on l'organise afin de renforcer encore plus l'attractivité et au plus près des commerces.

« *Quand on est tout seul on va peut-être plus vite, mais à plusieurs partenaires on ira sûrement plus loin !* ». Il rappelle que les textes n'étaient pas encore sortis que le maire et son équipe annonçaient qu'on était candidat et on demandait aux services d'amener la matière nécessaire pour qu'on puisse dans les meilleurs délais être sûr d'être retenu. Maintenant il faut que l'ensemble du conseil municipal apporte sa contribution.

Monsieur le Maire rappelle à Madame BIARD que le développement des villes moyennes est une préoccupation d'un certain nombre d'élus de l'association des maires de France, du Parlement et de nombreux rapports ont été rédigés, mais ils n'ont pas forcément abouti.

Il rassure les conseillers municipaux sur le fait qu'ils ont été les premiers à avoir connaissance du projet de la convention. La réunion du conseil de quartier du centre-ville s'est tenue sans avoir connaissance du document, ce qui veut dire que les membres de ce conseil de quartier ont considéré qu'ils devaient de leur côté mener leur réflexion, leur diagnostic et apporter des contributions, ce qui est plutôt positif.

Notre stratégie avait été présentée lors des élections municipales, c'est notre projet municipal et il faut s'y référer constamment, c'est donc l'occasion de le réaffirmer et de lui donner encore plus de force grâce notamment aux moyens dont nous allons disposer.

Les études sont utiles quand elles débouchent, quand elles nous permettent d'agir, de réaliser des projets, c'est la raison pour laquelle il est proposé de lancer certaines études, que ce soit sur la recherche d'un espace pour le futur pôle multimodal, que ce soit l'étude relative à la rue de la Pinterie...

Il s'est interrogé sur l'intérêt de lancer le diagnostic et la définition du projet d'ensemble, il a été encouragé à le faire notamment de la part de l'Etat et pour éviter de se lancer dans des études à n'en plus finir, il est important de reprendre certains diagnostics qui ont été effectués depuis les quatre dernières années.

Il croit que l'ensemble des études qui ont été menées ont naturellement souligné les aspects essentiels qui ont permis de décider de certaines actions que nous menons. Grâce à ce dispositif nous pourrions naturellement réaliser davantage de projets et répondre encore mieux aux attentes des concitoyens.

Monsieur le Maire se réjouit de ce programme et souligne que : « *ce qui est bon pour le cœur de ville, est bon pour la ville et pour l'ensemble de notre territoire* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2 - PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE » :**

Monsieur le Maire pense pouvoir bénéficier d'aides pour financer ce poste.

Il y a tout un travail de coordination et d'animation des équipes techniques et des différents partenaires pour permettre de bénéficier, dans les meilleures conditions, de financements qui sont annoncés et aussi en faire bénéficier les différents maîtres d'ouvrages.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\_\_\_\_\_

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 27 septembre 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 20h05.

\_\_\_\_\_